

PURESENTIEL GAULTHERIE BIO HUILE ESSENTIELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PURESENTIEL GAULTHERIE BIO HUILE ESSENTIELLE
N°CAS : 68917-75-9
N°CAS (extrait) : 90045-28-6
N° EINECS (extrait) : 289-888-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PRODUIT COSMÉTIQUE

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoire PURESENTIEL®.
Adresse : Avenue Molière144. 1050. Bruxelles. BELGIQUE
Téléphone : +32 (0) 2 896 44 73Mail : reglementaire@puressentiel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non applicable

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition : Voir liste d'ingrédients sur l'étiquetage

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Se laver à grande eau, changé de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer avec de l'huile végétale. Si une irritation persiste ou qu'on aperçoive une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin
Inhalation : Placer le sujet au repos au grand air. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Recommandés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre.
Utilisables : Extincteurs à mousse ou à halogènes.
Déconseillés : Jets d'eau.
Méthode particulière de protection de la lutte contre l'incendie : Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées

PURESENTIEL GAULTHERIE BIO HUILE ESSENTIELLE

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source potentielle d'inflammation, aérer les locaux, ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et souterraines. Se débarrasser des torchons et éponges ayant servis à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas ingérer en l'état, éviter le contact, ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou de toute autre source d'ignition.

Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps aussi court que possible.

Ne pas inhaler les vapeurs chaudes.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités

Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire. Eviter les écarts de température trop importants. Stocker en zone tempérée. Eviter les vides de remplissage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition	: Non réglementé	
Contrôle de l'exposition	: Protection respiratoire	Locaux bien aérés
	Protection des mains	Porter des gants
	Protection des yeux	Port de lunettes recommandé
	Protection de la peau	Port de vêtements de travail

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information générales :

- Apparence :	Liquide
- Couleur :	Jaune pâle à rouge
- Odeur :	Phénolique, caractéristique du Salicylate de Méthyl.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH	: Non disponible
- Point d'ébullition	: +223°C
- Point éclair	: +94°C
- Hydrosolubilité	: Insoluble
- Solubilité alcool	: Soluble
- Pression (à 25°C)	: Non disponible
- Viscosité	: Non disponible
- Densité (à 20°C)	: 1,182 ± 0,004
- Propriétés comburantes	: Ne contient aucune substance susceptible de s'enflammer spontanément
- Danger d'explosion	: Pas de risques d'explosion à température ambiante
- Indice de réfraction (à 20°C)	: 1,535 ± 0,003

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Pas de modifications significatives de la composition dans le temps.
Conditions à éviter	: Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.

PURESENTIEL GAULTHERIE BIO HUILE ESSENTIELLE

Éloigner des sources d'ignition.
Matière à éviter : P.V.C
Produit de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet néfaste par ingestion : DL or 50 pour le rat : 885 mg/kg
Effet néfaste par contact cutané : DL derm 50 pour le lapin : >=5000 mg/kg
Sensibilisation : Non disponible
Irritation : Non disponible
Phototoxicité : Non disponible
Cancérogénicité : Non réglementé
Mutagénicité : Non réglementé
Effets toxiques pour la reproduction : Non réglementé
Restrictions IFRA : Non réglementé
Autres informations : Manipuler ce produit avec toutes les précautions d'usage compte tenu d'effets de synergie imprévisibles sur les personnes particulièrement sensibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité : Non réglementé
Mobilité : Basse mobilité dans les sols
Persistance et dégradabilité : Non disponible
Potentiel de bioaccumulation : Aucune conséquence connue
Résultats de l'évaluation PBT : Non déterminé
Autres effets nocifs : Aucun autre effet connu
Précautions : Eviter les rejets dans l'environnement (les eaux de surfaces, égouts...)
Catégorie de pollution des eaux : 1

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets : Recycler et éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol et l'eau avec les déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code tarif douanier : 3301 29 41 00

	Classe	N° UN	Grp emballage	Quantité limitée	Nom expédition
Transport terrestre (ADR) :	-	-	-	-	-
Transport maritime (IMDG) :	-	-	-	-	-
Transport aérien (OACI/IATA)	-	-	-	-	-

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

PURESENTIEL GAULTHERIE BIO HUILE ESSENTIELLE

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette Fiche Données Sécurité a été réalisée en conformité avec :

Le Guide d'élaboration des Fiches Données Sécurité de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen.

Le Conseil du 18 décembre 2008 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation et l'Autorisation des Substances Chimiques (REACH).

Le Code of practice 2009 de l'EFFA

Cette fiche de données sécurité complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que celui cité concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.
